

Procès-Verbal de la séance du 3 octobre 2006

Sont présents :

Mme Isabel ROCHAT, Maire
M. Claude DETRUCHE, Conseiller administratif,
M. Philippe DECREY, Conseiller administratif

M. Pascal UEHLINGER, Président du Conseil municipal
Mmes CASADEI, CONSTANTIN, GUARINO M., JAQUET, KABY, NOTARO et TOMASINI
MM. AGRANIOU, CASTELLI, DROZ, EHINGER, FISCHER, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, KILCHER, LOUTAN, ROTH, STARK, THURRE et VACHERON

Excusés :

Mme EGGER
M. FAVRE

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2006.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Suite à donner au projet de délibération présenté par le parti Démocrate Chrétien intitulé « Une politique d'information transparente » déposé lors de la séance du Conseil municipal du 11 février 2003. Discussion. Vote. **(MM-06-03)**.
6. Projet de résolution déposé dans le délai légal par MM. Guy Loutan, Daniel Thurre et Michel Vacheron, Conseillers municipaux du groupe socialistes-verts, portant sur : « Proposition de création de trois types de biotopes simples et bon marché : la commune donne l'exemple de la promotion biodiversité ». Discussion. Vote. **(RM-06-06)**. (point non traité lors de la séance du 20 juin 2006)
7. Pétition concernant la location des salles de rythmique dans les écoles communales. Discussion. Vote. **(RM-06-07)**
8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 35'000,- en vue du remaniement et du développement du site internet de la commune. Discussion. Vote. **(DA-06-19)**



9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 68'500,- en vue des travaux de stabilisation de la Mairie. Discussion. Vote. **(DA-06-20)**
10. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Guy Loutan et Michel Vacheron, Conseillers municipaux, ayant comme intitulé : « Pour que nos jeunes puissent se donner des idées de profession en pouvant observer l'évolution des travaux et les professionnels du travail lors des chantiers communaux ». Discussion. Vote. **(MM-06-04)**.
11. Propositions du Conseil administratif.
12. Questions écrites.
13. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2006

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Pascal Uehlinger, Président, porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

- 2.1. De M. Daniel Rothlisberger, concernant la circulation dans le quartier défini par le chemin du Bois-Des-Arts, l'avenue Suisse et l'avenue des Verchères, courrier du 19 juin 2006 :

Concerne : *Circulation et stationnement dans le quartier défini par le chemin du Bois-Des-Arts, l'avenue Suisse, l'avenue des Verchères*

Monsieur le Président,

Par la présente, nous faisons suite à votre courrier du 21 novembre 2005 nous informant du classement de la pétition citée en titre.

Cette décision, qui nous étonne et que nous déplorons, appelle de notre part les remarques suivantes :

Monsieur Decrey a reconnu, tant en commission que lors de la séance ordinaire du 15 novembre, la réalité des problèmes évoqués dans la pétition. Dans ce cas, n'est-il pas du devoir des autorités de diligenter toutes les actions nécessaires afin de répondre à des problématiques qui relèvent de la sécurité et de la tranquillité publique ?

Le Conseil municipal évoque la perspective d'une réflexion globale pour justifier sa volonté de ne pas entrer en matière. Cette décision nous laisse perplexes. En effet, cette réflexion ne pourra véritablement débuter que lorsque certains dossiers, relevant des instances cantonales ou de particuliers, seront finalisés.



Par conséquent, tributaires de décisions et d'un calendrier qui échappent à nos autorités, nous doutons que des solutions satisfaisantes puissent nous être présentées dans un délai raisonnable.

La politique de gestion globale dont il est fait état n'est, en aucun cas, incompatible avec la mise en œuvre de mesures simples, provisoires, efficaces et économiques. Outre le fait qu'elles répondraient aux aspirations des signataires, ces mesures présenteraient également l'avantage d'être facilement démontables et réutilisables. Ne pas percevoir cette évidence relève, à notre sens, d'une analyse partielle voire partielle de la situation locale.

Lors des discussions auxquelles nous avons assisté ou participé, M. Decrey a fait état de mesures qui auraient été prises pour faire respecter le 30km/h. Cette vision n'est que partiellement conforme à la chronologie des faits. Si nous reconnaissons que des mesures ont été mises en place à l'avenue Suisse, nous relevons toutefois que les «chicanes» de l'avenue des Verchères ont été installées bien avant l'octroi du statut « zone 30km/h » au périmètre concerné. De ce fait, leur emplacement au sol ne leur permet pas de contraindre les conducteurs à adapter leur vitesse au niveau prescrit, comme peuvent en attester divers contrôles sur le terrain.

En décidant de ne rien décider, les autorités acceptent de facto que le périmètre concerné, qui se singularise par son fort caractère résidentiel et familial, serve d'échappatoire à bon nombre d'automobilistes pressés et désireux de ne pas s'engager dans les axes de transit que sont l'avenue de Sous-Moulin et l'avenue de Thônex.

Enfin, le classement d'une pétition est un acte fort à l'aune duquel les citoyens peuvent mesurer le degré de considération des élus à leur égard. Nul doute que les habitants de notre quartier, choqués comme nous par cette décision, sauront en tirer les conclusions qui s'imposent.

Ces quelques considérations nous amènent à penser que l'attitude et les réponses fournies par nos élus ne sont de loin pas satisfaisantes. Peu rassurés quant à la mise en œuvre, dans un futur proche, d'aménagements urbains répondant à nos préoccupations, nous restons mobilisés et veillerons à ce nos familles puissent vivre dans un environnement leur garantissant sécurité et tranquillité.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La réponse de M. Uehlinger, Président du Conseil municipal :

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 19 juin 2006. Le contenu de celui-ci sera présenté au prochain Bureau du Conseil Municipal, qui décidera très probablement de sa lecture au prochain Conseil Municipal (en septembre). Une copie de votre lettre sera également transmise à Monsieur Philippe Decrey, Conseiller Administratif en charge du dicastère concerné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



2.2. Des responsables d'écoles du Bois-Des-Arts, Marcelly-Tronchet et Pont-Bochet, concernant les subventions pour les courses d'école et les camps. Courrier du 29 juin 2006 adressé au Conseil administratif :

Concerne : Subventions pour les courses d'école et les camps

Madame et Messieurs les Conseillers administratifs,

L'année scolaire est terminée et chaque classe est partie en course d'école. Malheureusement, nous avons très vite été confrontés au problème du coût des transports et des animations choisies. Les prix n'ont cessé d'augmenter ces dernières années alors que les subventions accordées par la commune sont, elles, restées les mêmes.

Nous avons donc souvent été appelés à renoncer à un projet (encore réalisable il y a quelques années) à cause de son coût.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons s'il serait envisageable, pour l'an prochain, de revoir à la hausse les subventions accordées par la commune.

D'autre part, nous voudrions porter à votre attention l'inégalité de traitement qui existe entre les camps de ski et les autres camps. En effet, il est aujourd'hui fréquent d'organiser des semaines à thème pour lesquelles des animateurs spécialisés fournissent des prestations contre rétribution. Nous pensons que ces activités présentent autant d'intérêt que les classes de neige et vous demandons de bien vouloir étudier une attribution de subventions rendant cette catégorie de séjours plus accessible aux classes.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous prêterez à cette requête, nous vous prions d'agréer, Madame et Messieurs les Conseillers administratifs, nos meilleures salutations.

2.3. De M. Vito Pepe – restaurant « Le Nautica » concernant les travaux de réfection qui ont eu lieu à la piscine, courrier du 16 août 2006 :

Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers Administratifs,

M'étant apparu évident qu'un entretien avec vos instances décisionnaires s'avère quasi impossible à obtenir, je me permets de vous adresser ce courrier pour vous signaler quelques points.

Les désagréments des travaux durant la période du 13 septembre 2005 à fin mai 2006 faisant partie désormais du passé il reste néanmoins un bilan de points non négligeables que je tiens à vous rappeler pour information :

- La fermeture du gazon en septembre 2005 a engendré une perte de chiffre d'affaires.
- Le beau temps la deuxième quinzaine de septembre et de tout le mois d'octobre 2005 a bien rendu service au bon avancement de la destruction du site au détriment de l'exploitation des terrasses d'où une perte du chiffre d'affaires.
- La diminution de la surface d'exploitation m'a obligé à une adaptation du point de vente de fortune pour le stockage des marchandises, une manutention conséquente, des déménagements de matériel pour trouver de la place, tous ces bricolages de fortune sont des dépenses d'énergies quotidiennes.



J'ose croire que vous réalisez que la convention qui nous lie n'est plus du tout à jour par rapport à l'objet mis à disposition.

- Problèmes : de containers, de stockage et entreposage des cartons vides et autres... N'ayant pas été invité à disposer d'une partie du nouveau local containers, je me permets d'utiliser une petite surface qui m'était prévue sous la nouvelle partie couverte.
- A quand un entretien entre le responsable de la piscine, M. Poncioni et moi-même ? Une mise au point ou un simple dialogue, ne serait-ce même qu'une présentation n'était-elle pas nécessaire ?
- Le manque de dialogue avec les responsables en place est à déplorer en ce qui concerne la distribution des informations.
(Voir fermetures non annoncées ! pour réfection des dalles glissantes en cas de pieds mouillés... et la fermeture du 5, 6, 7 août 2006... ?)
- Les fermetures du bassin extérieur dont, ni la cause, ni la durée approximative ne nous est jamais communiquée, ne peut qu'engendrer pour mon établissement une perte sur les marchandises fraîches ainsi que des perturbations dans les commandes qui se répercutent forcément sur un manque à gagner.

Pour imaginer le point Qui ? Fait Quoi ? :

- L'élévateur pour les personnes handicapées ? (pour votre information Monsieur Détruche...) jusqu'à ce jour n'aurait pu être utilisé qu'une seule fois.
- Le revêtement, la distribution ainsi que l'occupation actuelle des terrasses ne sont plus adaptés. Leur fonctionnalité et leur exploitation, après deux bons mois de pratique, nous confirment nos craintes. Heureusement qu'il n'y a eu à ce jour qu'une seule chaise roulante...

Lors d'un entretien téléphonique avec Madame la Conseillère administrative s'occupant des Finances, Mme Rochat, en avril dernier, nous nous sommes entretenus sur divers points qui concernent le nouveau point de distribution et quelques soucis de contentieux. Je lui ai précisé nous n'avions pas retenu une grande partie des équipements proposés, tels que machine à « Panini », à hot-dog, à vaisselle et autres par soucis d'économie. L'entreprise Service et Equipement pourra certainement vous le confirmer. Je me permets de croire que le budget a été très honnêtement réduit suite à notre entretien.

J'ai également abordé la question du barbecue avec Madame Rochat, puisqu'en définitive l'ancien a été remis à l'endroit prévu sur plan (Ah ! Oui, j'ai encore une anecdote au sujet du plan et du barbecue Monsieur Théraulaz doit s'en rappeler, mais n'abusons pas...). Je disais donc que l'idée d'acquisition d'un nouveau barbecue a été abandonnée et cela s'est avéré intelligemment satisfaisant pour tout le monde au niveau du coût de l'opération.

Je tiens à remercier M. Poncioni qui a fait au mieux de ses possibilités pour :

- Le temps juste nécessaire à l'écoute de mes diverses propositions, réflexions, soucis où bien d'autres choses encore
- Sa visite avec l'administrateur s'occupant des bâtiments M. Détruche pour une discussion sur la distribution des deux terrasses lors de laquelle j'ai été gentiment remis à ma place d'exploitant sans plus.



- La planification pour la remise en place par la serrurerie Cergneux SA d'une vitre manquante sans avoir la possibilité de pouvoir l'adapter aux besoins quotidiens.
- La liberté d'action, à mes frais, pour l'ancrage de la toile entre les deux terrasses, la maison de serrurerie Cergneux SA, pour une meilleure fluidité du trafic des clients.
- L'acquisition d'un appareil SONENKOENIG pour le local de la cave, qui sans aération atteignait des températures catastrophiques pour cause paradoxale de surcharge d'équipements pour réfrigérer la marchandise nécessaire à l'exploitation de l'établissement.
- Concernant les cendriers pour la terrasse Transat's et la pelouse Nous ne fournissons pas les cendriers car nous connaissons la problématique pour l'avoir déjà vécue et si souvent rapportée à certaines personnes décidant.

Une demande a été formulée à tant de reprises que cela en devient anecdotique me référant à un souvenir d'un entretien téléphonique avec M. Théraulaz courant de la saison 2003.

Une demande parallèle par le responsable du personnel gardiens doit être également en cours.

Ce point de détail mériterait que vous le régliez, malgré la remarque très pertinente du Conseiller administratif M. Détruche, il est vrai que cela devrait être tendance « non fumeur » étant donné le côté sportif du site, Mais... !

Je remercie aussi Monsieur le Conseiller administratif M. Détruche pour l'aval d'exploitation d'un four à pizza, à mes frais, ce qui a été fait tant bien que mal avec la surface qui nous est mise à disposition mais enfin... nous sommes maintenant opérationnel et offrons à notre clientèle des Pizzas Nostrana depuis juillet de cette année.

Après avoir énuméré ces points de détails qui auraient pu être discutés dans un esprit de collaboration bien avant qu'ils ne deviennent des tracas quotidiens, j'aborde un point plus délicat:

- Ayant été cambriolé dans la nuit du 21 au 22 juillet dernier,
- Ayant porté plainte au corps de police,
- Ayant déclaré à l'assurance la Mobilière le délit,
- Vous ayant avisé aussitôt.

A ce jour, rien n'a été entrepris afin d'éviter qu'une deuxième tentative ait presque eu lieu. Je vous prie de vous référer à mes entretiens téléphoniques à vos services et de la visite des agents du corps de police en date du 15 août 2006 à 8 heures dans vos locaux.

Suite à tous ce qui précède, je me permets de vous signifier mon indignation quant à votre laxisme digne de personnes qui ne font que de passer et non à l'engagement de celles qui comptent durer. Quelles pertes d'énergie et d'égards dus à votre manque de discernement et de connaissances du site.

En vous priant de lire cette lettre au prochain Conseil Municipal et vous adresse, Madame et Messieurs les Conseillers Administratifs en place, mes salutations.



La réponse de M. Uehlinger, Président du Conseil municipal :

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 16 août 2006, qui m'a été adressé en copie, et vous informe qu'il en sera donné lecture lors de la prochaine séance du Conseil municipal prévue le 3 octobre prochain.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

ainsi que celle du Conseil administratif :

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 16 août 2006, dont le contenu a retenu toute notre attention et n'a pas manqué de nous surprendre ne serait-ce que par le ton que vous employez pour vous adresser à l'autorité communale et que nous estimons être à la limite de la politesse.

Votre courrier, ainsi que vos différentes interventions soit auprès du Conseiller administratif délégué, ou envers les membres de la commission "Bâtiment" ou encore auprès du service communal compétent, reprennent toujours les mêmes problèmes.

Les solutions ainsi que les décisions prises figurent clairement dans notre convention du 30 mai 2003 ou sont le fruit d'un vote du Conseil municipal – respectivement de sa commission des bâtiments.

Le Conseiller administratif délégué est chargé de faire respecter la volonté de ce Conseil qui prend ses décisions démocratiquement. Il n'est pas dans l'usage qu'un locataire inverse la tendance.

En septembre, à une date qui vous sera communiquée en temps opportun, la séance dont il vous a déjà été fait mention, permettra à tous les utilisateurs – dont vous faites partie – de nous faire part des "maladies de jeunesse" de cette nouvelle installation. Dès lors, nous nous efforcerons d'en solutionner le plus possible.

Enfin, compte-tenu des investissements effectués et de l'image que nous voulons donner de nos établissements publics aux comuniers, le Conseil administratif, selon votre judicieuse proposition, va reprendre dans le détail la convention qui nous lie.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

- 2.4. A 23h. nous passerons au point 11 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».



3. Communications du Conseil administratif

3.1. Mme Isabel Rochat, Maire

3.1.1. Rentrée scolaire

La rentrée 2006-2007 s'est déroulée sans problème. Notamment, au pavillon Mousse, qui fait notre fierté car il a été réalisé en un temps record et paraît satisfaire les élèves et les enseignants.

Tous les paramètres de sécurité ont été examinés de manière attentive et la semaine de la mobilité en a été le point fort. Nous avons pu inaugurer la ligne « Pédibus » qui nous tenait à cœur depuis 2003.

Je tiens à ce sujet à rendre hommage à l'Association des parents d'élèves sans laquelle il n'aurait pas été possible de mettre cette ligne en place. Maintenant, il s'agit de la faire perdurer.

Toujours au sujet de la rentrée, nous aimerions tirer un coup de chapeau à l'Association des Restaurants scolaires, car nous avons pu mettre sur pied un nouveau restaurant au Centre de Loisirs pour les élèves fréquentant le pavillon Mousse. Il est également important de noter que cette Association a participé à la semaine du goût.

Je vous informe également qu'une classe de l'école Adrien-Jeandin viendra assister, en partie, à la séance du Conseil municipal prévue pour le 19 décembre 2006.

Toujours, dans le cadre de l'école Adrien-Jeandin, une collaboration va se mettre en place entre le corps enseignant et le service des espaces-verts afin de montrer aux élèves les diverses étapes de travaux dans le cadre des plantations communales.

3.1.2. Nouveaux électeurs :

Près de 2.700 invitations ont été envoyées aux personnes concernées afin de les convier à une soirée d'information le 20 septembre dernier, en présence de M. Ascheri, directeur du service des votations et élections.

Force est de constater que peu de personnes ont répondu présente, car seulement 75 d'entre elles se sont déplacées à la salle des fêtes. Toutes les communes n'ont pas organisé une telle manifestation mais le peu de fréquentation a été constaté dans la plupart de celles qui ont eu la même initiative.



3.1.3. Finances

Vous avez certainement appris par la presse le transfert des charges du canton aux communes voté en juin dernier. Nous aurons l'occasion de reparler de tout ceci lors de l'examen du budget 2007.

3.1.4. PAC-MICA :

Lors de la séance de la commission de l'Urbanisme & Développement durable du 19 septembre 2006, nous avons pu prendre connaissance par les mandataires de la manière dont le Canton voyait les choses et il est certain que durant les mois qui vont venir il va s'agir d'exploiter notre marge de manœuvre au maximum.

3.1.5. Agenda 21

Le 21 novembre aura lieu une séance de commission du Développement durable. Nous aurons l'occasion de faire valider les 10 options que notre commune entend mener dans le cadre de cet Agenda 21.

3.2. M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. Pavillon Mousse

Je reviens sur ce sujet pour vous faire part de l'entière satisfaction du Conseil administratif pour la manière dont a été mené ce chantier.

Nous nous préoccupons néanmoins des accès piétonniers dans le secteur et un prolongement de trottoir sera réalisé au niveau de l'entreprise Mazzoli pour qu'il y ait une continuité dans ce périmètre.

3.2.2. Démolition-reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet

Comme vous en avez certainement entendu parler, la Commune est victime d'un recours dans le cadre de ce chantier. Le Conseil administratif est consterné car ce recours a été déposé le 15 juin et, à ce jour, nous n'en sommes qu'à l'instruction par le Tribunal administratif. De tels délais nous causent beaucoup de problèmes et tout ceci risque de coûter cher à la Commune.

Bien que ce recours ne pose pas de problème quant à la rentrée scolaire il n'est pas tolérable que le Tribunal administratif perdure dans sa « non décision ».



3.2.3. Réorganisation des bâtiments de la Mairie

Très prochainement nous allons ouvrir une procédure pour la présélection d'un mandataire, il s'agit d'une procédure sélective et une annonce va être insérée dans la feuille d'Avis pour que des bureaux éventuellement intéressés puissent postuler.

Un jury sera mis sur pied et qui sera présidé par notre mandataire. Nous désirons qu'il y ait un membre par parti qui entre au sein de ce jury. C'est pourquoi nous vous demandons d'annoncer le nom de votre représentant d'ici le lundi 9 octobre 2006 à 12h.

3.2.4. Piscine

Pour faire suite aux courriers qui ont été lus en début de séance nous pouvons vous préciser qu'une séance a eu lieu en présence de l'architecte mandataire, du service technique et de moi-même.

Nous avons fait l'état des petites imperfections qui ont été détectées et des mesures ont été prises pour y remédier.

Lors de cette réunion nous avons également rencontré le gérant du « Nautica » M. Vito Pepe et la seule remarque qui nous a été adressée était de nous demander de trouver un système de ventilation pour le petit point de vente en terrasse qui est soumis à de forte chaleur. Ceci est la seule remarque du gérant et qui a été protocolé au procès-verbal de fin de travaux.

3.2.5. Challenge des municipalités

Je me permets de vous rappeler que le challenge sera remis en jeu le 14 octobre prochain.

3.2.6. Inventaire des arbres de la commune

L'inventaire est en cours et des renseignements vont être donnés lors d'une prochaine séance de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière.

3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1. Exposition des Artistes Locaux

Le vernissage de cette exposition se tiendra le 26 octobre à 18h. à la salle des fêtes.



3.3.2. Commission de la Culture, Loisirs & Jumelage

Les membres de la commission seront convoqués le lundi 20 novembre 2006 à Chêne-Bourg avec les commissions culturelles de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, afin de discuter du « CCCC » afin de voir ce que l'on pourrait éventuellement améliorer.

3.3.3. Circulation

Une étude de la circulation sur la rive gauche a été réalisée à la demande des communes Arve-Lac et a été présentée à la commission des Transports du Grand-Conseil. Elle sera présentée à la notre commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile lors de notre séance du 19 octobre 2005.

3.3.4. Véhicule pompiers-voirie

En commission de la Sécurité et de la Circulation, une discussion a eu lieu concernant ce véhicule. Le Conseil administratif a démontré sa volonté d'avoir un véhicule polyvalent pouvant être utilisé par les deux entités. Le concept proposé permettait de limiter les achats de véhicules car il suffisait de charger des berces tant pour le service de la voirie que pour le service du feu.

Une visite a été organisée auprès de l'entreprise qui nous proposait ce véhicule. Suite à cette visite j'ai reçu un courrier (ci-dessous) du commandant des sapeurs-pompiers qui m'a obligé à renoncer à présenter ce projet en commission des Finances.

Concerne : Véhicule pour service du feu

Cher Philippe,

Suite à nos entretiens téléphoniques du jeudi 14 septembre 2006, je te transmets par écrit les points suivants au sujet du véhicule feu, que mon Etat-Major et moi-même avons constatés.

- (1) Le camion est un camion avec une cabine et un rajout pour une demi-place. Notre souhait était d'avoir un véhicule avec une véritable double cabine. Ceci est indispensable pour disposer de suffisamment de place pour les appareils respiratoires et pour les hommes en intervention. (Cf. ma position lors de la commission ad-hoc)
- (2) Le camion proposé est un véhicule avec une boîte à vitesse séquentielle. Or mon Etat-major et moi-même avons souhaité une boîte à vitesse automatique. Pour minimiser les risques d'accident, sachant que nos pompiers sont miliciens, il est indispensable de disposer d'un parc de véhicules dont le système de vitesse est uniforme. C'est d'ailleurs la politique actuelle de l'Etat-Major que de favoriser ce genre de traction (vitesse automatique). Ainsi plus de la moitié de nos véhicules sont automatiques aujourd'hui.



(3) Pour une intervention réussie, nous devons disposer en outre de notre matériel dans les plus brefs délais. Or selon nos calculs au minimum 15,6m³ sont nécessaires pour pouvoir ranger notre matériel d'intervention. Suite à ton accord, j'ai contacté M.Cartier de Feumotech qui m'a déjà confirmé que le véhicule proposé ne disposera que de 9m³.

Bien que cela soit un véhicule d'accompagnement du véhicule-tonne pompe, tu comprendras, cher Philippe, que ce camion ne correspond pas à notre souhait.

En matière de sécurité pour nos hommes, d'abord, il n'y a pas de vitesse automatique. En terme d'espace à disposition, ensuite, nous avons de la peine à voir les pompiers faire plusieurs voyages de la caserne jusqu'au sinistre parce que la place à disposition (pour les hommes comme pour le matériel) est trop petite. Nous espérons donc te voir prendre bonne note des commentaires de l'Etat-Major. Nous souhaitons enfin que les points relevés soient rediscutés.

D'avance, je te remercie pour l'attention que tu nous portes et je te prie de croire, cher Philippe, à mes plus cordiales salutations.

4. Rapport des commissions

La parole est passée aux Présidents des commissions suivantes pour qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. M. José Fischer, Président de la commission de la Culture :

Séance du 22 juin 2006 :

1. *Assemblée générale du journal « Le Chênois ». – Comptes 2005*

Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté par 12 oui et 4 abstentions par les 17 membres présents.

La Présidente lit son rapport, dont une copie sera jointe au procès-verbal lors d'un prochain envoi.

Présentation des comptes au 31.12.2005 et rapport de la trésorière :

- *Au bilan le total des actifs et passifs se monte à Fr 77'013,77.*
- *Aux comptes 2005 le total des revenus s'élève à Fr 433'462,70 et le total des charges quant à lui à Fr 419'074,- ce qui démontre pour cette période un boni de Fr 14'388,41*

Ces comptes réjouissants ont été confirmés par les vérificateurs des comptes et approuvés par l'assemblée et décharge a été donnée à l'unanimité.

La proposition de conserver le boni comme fonds de roulement spécialement pour le paiement des factures en début d'exercice jusqu'à concurrence de Fr 25'000,- a été également acceptée à l'unanimité.

Dans son rapport la rédactrice en chef a précisé que ces bons résultats sont en grande partie dus à l'augmentation du volume de publicité, le journal traitant de sujets intéressant particulièrement la population de Chêne contrairement aux nouvelles des Trois Chêne reprises en supplément par la Tribune de Genève et qui ne traite que très peu de sujets qui concernent les habitants de nos communes.



Le budget 2007 tel que présenté est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

La Présidente Mireille Mahrer lève la séance à 19h.40.

Séance du 29 août 2006 :

1. *Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2006 a été approuvé à l'unanimité*

2. **Demande de subvention dans le cadre d'un projet artistique**

Il est question d'une demande de subvention pour un projet artistique qui entre dans la cadre du projet de délibération déposé il y a quelques années pour soutenir la culture et faisant suite aux articles paraissant chaque année dans le journal "Le Chênois".

Il s'agit d'un projet déposé par Mme Nicole Eichmüller qui s'intitule « Mon Poisson-Lumière ».

Le dossier étant parvenu à tous les commissaires, une discussion s'enchaîne au sujet de ce projet. Mme Eichmüller a envie de développer en peinture un projet qui s'étend sur deux années moyennant deux tableaux par mois tout en présentant l'évolution de ses travaux dans une première phase avant de faire une exposition dans la commune. En deuxième phase, étudier la possibilité d'organiser une exposition pour différentes tranches d'âge dans des EMS.

Après la discussion l'assemblée favorable à ce projet, accepte par 8 oui et 2 non le soutien à ce projet.

Dans un deuxième temps deux propositions de montants à allouer sont proposées :

- La première d'un montant de Fr 8'000,- recueille 5 oui en sa faveur.*
- La deuxième d'un montant de Fr 10'000,- n'en recueille que 2.*

Il est donc décidé d'allouer la somme de Fr 8'000,- au projet de Mme Eichmüller.

3. **Graveson - Jumelage**

M. Decrey fait part d'une proposition du Maire de Graveson de se rencontrer tous les deux ans alternativement à Graveson et à Thônex. Cela n'aura pas d'incidences financières et a l'avantage de donner plus de temps à la préparation de nos rencontres.

Au vote la proposition est acceptée à l'unanimité.

4. **Divers**

Il est entre autres rappelé le concert de l'église de Thônex qui doit avoir lieu le mardi 5 décembre 2006.

Il est aussi question du programme culturel distribué dans toute la commune et M. Decrey relève qu'il est déçu du peu de réponse du Conseil municipal, à l'invitation. Il espère voir de nombreux élus lors de l'inauguration du programme culturel de Thônex.

Il est également signalé que des billets sont à disposition à la mairie pour les différents spectacles programmés.

La séance est levée à 20h10.



4.2. M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, séance du 5 septembre 2006 :

1. Tour d'horizon concernant l'application du nouveau règlement du Conseil municipal

Les commissaires sont satisfaits de l'application de ce règlement entré en vigueur le 12 novembre 2003. Deux remarques ont été faites pour le futur, la possibilité de faire des rapports de minorité et assouplir l'article 20 relatif à l'ordre du jour des séances du Conseil municipal pour laisser plus de liberté au Président.

4.3. M. Jean-Pierre Ehinger, vie-président en remplacement de M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, séance du 14 septembre 2006 :

1. Audition d'associations dans le cadre de l'attribution de l'aide humanitaire.

Mme Savaré Kane et M. Mohamed Kane, habitants de Thônex, nous présentent l'Association « Sud rendez-vous » qui agit dans le domaine du développement durable au Sénégal.

Si l'Association n'est pas très structurée, elle n'en demeure pas moins efficace; car l'aide aux villages est directe, sans intermédiaire.

2. FAS'e – travailleurs sociaux hors murs.

Ensuite, l'audition de deux travailleurs hors murs, Mme Queiroga et M. Vadorin, nous ont convaincus de l'efficacité de leur action et du bien-fondé de mettre l'accent sur ce domaine.

Aucun vote n'était prévu, mais les visages radieux des commissaires étaient suffisamment éloquents pour oser affirmer que tous étaient persuadés que Thônex pouvait compter sur de sérieux appuis pour développer sa politique sociale.

4.4. M. Daniel Thurre, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, séance du 18 septembre 2006 :

1. Sécurité municipale : Etat des lieux par le Brigadier Didier Vincent

Le brigadier Didier Vincent nous a présenté le fonctionnement de la Sécurité municipale sur la commune à l'aide d'un document Power point, abordant les questions de :

- Personnel*
- Missions*
- Horaires*
- Et Locaux*

L'effectif actuel est de cinq ASM, une secrétaire, 11 patrouilleuses scolaires. Pour 2006, la demande d'un ASM supplémentaire a été formulée.

Le cahier des charges de la secrétaire administrative nous a été présenté.

Il ressort que, normalement, on compte un ASM pour 2.500 habitants, ce qui, au-delà des constats quotidiens, justifie cette demande. Il serait alors possible de fluidifier les horaires de service, assurer confortablement le remplacement des patrouilleuses scolaires et exécuter les missions courantes.



M. Vincent souhaite un rapport de proximité et un contact étroit avec les citoyens. Le rôle des ASM est essentiellement préventif. Un horaire adapté est à l'étude afin de couvrir la plage horaire 7h.-20h.

Quant aux locaux, ils ne répondent actuellement plus au besoin, mais il n'y a pas de demande de locaux supplémentaires.

- Une discussion nourrie de questions s'en est suivie, ainsi qu'un vote regroupant trois points : le repositionnement du secrétariat*
- un ASM supplémentaire*
- un décloisonnement des horaires*

Le vote groupé a été accepté à l'unanimité

2. Centre sportif Sous-Moulin

Deux points ont été abordés :

1. *Informations concernant le budget 2007*
2. *Subventions 2007 aux clubs*

Informations concernant le budget 2007 : un document a été remis aux commissaires et rapidement analysé, avec mission de les transmettre aux groupes respectifs. M. Détruche précise que le budget porte le N°6 et sera présenté début octobre au prochain Conseil intercommunal. On constate que le coût par habitant pour 2007 est conforme au budget 2006 et qu'il est tenu compte des objectifs budgétaires des trois communes, ainsi que de l'état des dépenses de 2005 et de la situation à juillet 2006.

M. Détruche suscite le débat en évoquant la faible marge de manœuvre quant à l'attribution des subventions aux clubs. Aujourd'hui, il faut « bricoler » pour trouver des solutions, et c'est le système des vases communicants : on prend quelque part pour donner ailleurs. Ce n'est pas satisfaisant, et la croissance est réelle. L'enveloppe actuelle est de Fr 245'000,- et une proposition de revoir cette enveloppe avec une augmentation de 10 à 15% a été proposée. Elle sera soumise à la commission des Finances.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

3. Divers

Un commissaire demande de revenir sur la formation des agents de sécurité chez ADSI Fonti.

4.5. M. Guy Loutan, vice-président, en remplacement de Pascal Uehlinger, Président du Conseil municipal et de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, séance du 19 septembre 2006 :

1. Communaux d'Ambilly – Etat d'avancement sur l'urbanisme, la mobilité avec une présentation de M. Yves Delacrétaz, Directeur de l'Office cantonal de la mobilité et discussion générale.

Le procès-verbal du 9 mai accepté.

Avec le Conseil administratif in corpore, M. Fortuna pour le service technique et 6 invités des Département et mandataires pour les problèmes d'urbanisme et de circulation. M. Spahr, Mmes Girard et Lin (DCTI), M. Delacrétaz (office de la mobilité) MM. Nemec et Archambault (AAPU) mandataires, Mme Delarue, architecte, Mme Ortis et M Michel, architectes, enfin M Savary de TRAFITEC.



1. Communaux d'Ambilly

Mme Rochat introduit la séance en précisant que la densification ne doit pas se faire à n'importe quel prix, et que nous n'avons pas à adhérer à l'image présentée ce soir, mais seulement à en prendre connaissance.

Les invités rappellent que le département souhaite tenir compte des résolutions municipales en engager le dialogue dans ce sens. Que le nombre de mètres carrés a été intégré dans ce plan.

Beaucoup d'aspects ne peuvent être précisés ce soir, l'horizon s'articulant sur les prochaines 15 ans, le nombre d'habitants peut varier. Le plan montre 2 parties de réserve pour les espaces publics, qui pourraient être moins denses, mais pourraient recevoir de l'équipement.

Les composantes du PDQ ont été discutées avec la commune, mais d'autres discussions sont encore nécessaires. L'enjeu est collectif, et c'est collectivement qu'il faut en discuter.

Il est discuté des variétés possibles du bâti, et le cahier des charges du PLQ devrait permettre des squares collectifs et privés très différentes les uns des autres, comme le seront également les constructions. L'intérieur des pièces urbaines sera réservé aux piétons.

Une chose est sûre, il n'y aura pas de parking en surface (à noter que plus avant dans la discussion, que pour tenir compte des investisseurs, il a été travaillé sur un modèle qui demande dans place de stationnement en surface...)

Un commissaires fait remarquer que l'objectif du département est dans les 15 ans, et que le projet correspond aux vœux de département et non de la commune.

On remarque que les espaces verts ont diminué, et il y a souci sur le comment ils risquent d'être aménagés.

- *On nous montre alors sur le plan les zones réservées à ces aménagements*

Souci encore pour ce mail central rectiligne, coupant MICA comme la rue de Genève coupe Thônex.

- *Le débat reste à faire sur ce thème et d'autres solutions sont possibles.*

Une conseillère propose que la commune se réserve les parcelles restantes. Un élu remarque que ceci ne figure pas dans la résolution communale, et que ces parcelles n'appartiennent pas à la commune.

On nous rassure sur les espaces verts réservés entre MICA et les zones villas, ainsi que sur les problèmes d'inondations.

Il est rappelé la crainte de voir se construire un quartier du type que Thônex ne veut pas après certaines expériences précédentes.

- *On nous rassure sur ce plan, avec rappel qu'il existe d'autres contraintes que celles de la commune.*



Evocation aussi des jardins familiaux du Pont-Bochet qui devraient en effet disparaître.

- *Place et marché devraient être possible, du genre place du marché à Carouge.*

Autre souci de quelles couches sociales utiles à la commune habiteront MICA selon le type de logement.

Le Président résume 2 thèmes : la répartition des logements et l'usage des parcelles libres réservées à la commune qui serait à discuter avec le Canton.

2. La Mobilité :

M. Delacrétaz, directeur de l'office cantonal de la mobilité rassure la commission concernant la nécessité de garanties de solution aux problèmes actuels et à venir par le développement de MICA. Des intentions nous sont présentées. Plusieurs lignes nous sont présentées : tram 16 Gare de Chêne Bourg, véritable pôle d'échange, en 2010 ; ligne 9 à travers MICA et le mail central, et éventuellement Belle Idée, ligne 31, les TAC.

Abordés aussi les changements de fonction d'autres voies de circulation communales ou cantonales, des vérifications à faire, le thème des sens uniques pas toujours favorables, la prise en compte du Cycle de la Seymaz et de l'éventuelle cité universitaire d'Annemasse, des modalités d'augmentation de la vitesse et des fréquences des transports publics, et des trams, parfois plus lents que les bus...

Discussion de la répartition des frais de concessions entre les communes et l'Etat, et du fait que le tram ne peut être installé avant qu'un bassin de population ne soit suffisant.

Quant à la traversée de la rade évoquée par un commissaire, une étude sera présentée début 07.

Un accès privilégié à l'autoroute pourrait se faire par Ambilly plutôt que sur la commune.

La discussion sur les P&R doit se faire avec la France voisine, et il pourrait être positif d'en installer même en amont d'Annemasse. On est dans les temps pour la discussion, qui est plus ardue pour le tram.

De l'avis de la commission, il me semble que pour les 2 thèmes de cette soirée, il ressort beaucoup de questions qui restent à étudier, de possibilités ouvertes, de discussions à poursuivre... malgré quelques avancées.

3. En fin de soirée parmi les varia

- *Mme Rochat précise que la proposition d'une urbaniste à la commission MICA devrait être avalisée par le CM si l'on voulait la présenter officiellement.*
- *On évoque le souci d'un forcing de l'Etat sur la population et les poches vertes.*
- *L'audition d'une spécialiste en écoquartiers reste programmée, mis ce n'e pas à confondre avec une pièce urbaine, précise Mme Rochat*



Notre Maire invite enfin les commissaires à prendre à cœur ce dossier et à la soutenir vigoureusement, comme elle le tient à bout de bras depuis 3 ans. Et si le respect de la résolution et de l'initiative est maintenu, nous devons garder la porte ouverte pour avancer ce dossier.

4.6. M. Michel Vacheron, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, séance du 26 septembre 2006 :

En préambule, j'aimerais remercier chaleureusement Mme Frey, notre procès-verbaliste, ainsi que le secrétariat de la mairie pour leur efficacité. En effet, la séance de la commission a eu lieu mardi dernier et le procès-verbal était dans ma boîte aux lettres quatre jours plus tard. Cela me permet donc de faire un compte-rendu objectif de cette séance.

Le point 2 de l'ordre de jour a occupé l'essentiel de temps de cette séance. Nous avons reçu MM Lascombe et Fischer de l'entreprise Vox Dei. Cette audition, demandée par M. Frossard, s'inscrit dans la volonté du Conseil administratif de faire évoluer le concept de gestion des déchets dans le sens d'une meilleure efficacité et d'une meilleure esthétique des lieux de collecte.

Vox Dei est une entreprise active depuis 1959. Elle se veut plus qu'un simple gestionnaire de poubelles. Ses représentants affirment au contraire prendre en charge la gestion des déchets de A à Z, soit information, sensibilisation, gestion du ou des lieux de tri, transport et mise en valeur des déchets. Selon eux, un centre de récupération peut et doit même s'autofinancer. Les déchets sont une matière noble qu'il faut savoir valoriser. Leur concept actuel s'articule autour d'un lieu de récupération unique, couvert et clos, ouvert selon un horaire connu de tous et géré par du personnel formé, provenant du marché du travail local, pratiquant un accueil convivial. Pour réaliser ce projet, il faudrait pouvoir disposer d'un terrain de plusieurs milliers de mètres-carrés. Dans ce contexte, une structure intercommunale serait certainement encore plus efficace.

Lors de cette présentation et de la discussion qui a suivi, un certain nombre d'éléments positifs et négatifs ont été relevés ; les voici exposés rapidement :

POSITIF :

- 1. La solution proposée semble conduire à une importante diminution de coût de la gestion des déchets dans le budget communal.*
- 2. La société Vox Dei propose un concept global et une véritable philosophie de la récupération des déchets, où la commune devient un partenaire actif et responsable du devenir des déchets qu'elle produit.*
- 3. Le centre de récupération unique éviterait les bruits des camions poubelles tôt le matin et permettrait une rationalisation des transports.*

NEGATIF

- 1. Les commissaires ont été frustrés par la méconnaissance de la commune chez les deux intervenants. A leur décharge cependant, on relèvera que le but de cette audition était la présentation de la société Vox Dei et non une analyse fine de la situation communale. On a cependant relevé que la présentation est restée très théorique et a peu abordé les questions concrètes.*
- 2. Vox Dei n'avait à présenter aucun exemple concret de réalisation dont elle aurait eu la charge dans d'autres communes.*
- 3. Un centre unique est contraire au concept communal actuel. Il générerait un trafic automobile supplémentaire, serait défavorable à certaines catégories de personnes (personnes âgées, handicapés). De plus, où trouver le terrain nécessaire à un prix abordable, sans susciter l'opposition des voisins ?*



4. *Des entreprises de mise en valeur des déchets existent sur le canton ; elles gèrent déjà les déchets de notre commune. Vox Dei peut-elle être plus performante que ces entreprises ?*
5. *Un centre de récupération unique ne réglerait pas le problème des déchets encombrants sauvages, bien au contraire.*

Au terme de la discussion, les commissaires ont relevé :

- *que le projet présenté comportait des éléments intéressants à retenir*
- *que le projet de Vox Dei n'était pas assez précis pour qu'on poursuive le travail avec cette seule entreprise*
- *qu'il serait opportun, à partir d'un bilan de la situation actuelle effectué par le service technique, de lancer un appel d'offre à plusieurs entreprises, afin d'améliorer et de développer le concept communal actuel.*

Finally, la commission a voté sur les questions suivantes: Souhaitez-vous qu'une étude globale soit entreprise dans le domaine de la gestion des déchets ? Acceptez-vous de demander au Conseil administratif qu'il propose prochainement au Conseil municipal un crédit d'étude qui permettrait à plusieurs entreprises de faire des propositions dans ce domaine ?

Ces propositions ont été acceptées par 6 OUI et 2 abstentions.

Dans les autres points de l'ordre de jour :

1. *M Detruce a annoncé qu'un inventaire des arbres de la commune est en cours, avec des propositions d'entretien de ces arbres sur 10 ans.*
2. *MM. Detruce et Poncioni ont donné des informations sur les panneaux de signalisation communaux dont la pose est maintenant terminée*
3. *M Detruce a présenté rapidement un document intitulé : « Déchets urbains communaux : Etat des collectes sélectives ». Il en ressort, entre autres, que la situation est réjouissante pour Thônex dans la mesure où on constate une nette augmentation du taux de récupération des déchets, Un bémol cependant : notre commune se situe encore au-dessous de la moyenne cantonale.*
4. *Propreté : « Résultats 2005 », d'où il ressort, entre autres, que la chose qui gêne le plus les gens est la présence de crottes de chiens sur les lieux publics et les déchets jonchant le sol.*
5. *Dans les divers, on a évoqué :*
 - *le fait que la déchetterie de la Mairie devrait être passée régulièrement au « Karscher »*
 - *l'amélioration des aménagements devant le cimetière*
 - *l'aspect tristounet du parc situé derrière la Pierre- à-Bochet*
 - *le port d'une muselière pour les chiens limité, pour Thônex, au seul parc Munier.*

5. Suite à donner au projet de délibération présenté par le parti Démocrate Chrétien intitulé « Une politique d'information transparente » déposé lors de la séance du Conseil municipal du 11 février 2003. Discussion. Vote. (MM-06-03).

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 5 septembre 2006 :

- *Cet objet a déjà été traité lors de la commission des Finances le 3 avril 2003. Ce projet n'a donc pas été oublié par la commission des Finances.*



Il a été décidé de transformer ce projet de délibération en motion et de la transmettre au Conseil administratif.

Lors de la séance du 5 septembre 2006, les conclusions que je viens de citer ont été confirmées c'est pourquoi nous vous proposons ce soir le projet de motion que vous avez reçu. Ce projet a été accepté à l'unanimité par les membres de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Roth, le groupe libéral propose de modifier comme suite le point 1 :

- Si une intervention du public doit avoir lieu, la tranche horaire y relative est à prévoir en fin de séance, après le dernier point de l'ordre du jour, afin de ne pas entraver le bon fonctionnement et l'efficacité des séances du Conseil municipal.

et de supprimer le point deux de la demande pour les motifs ci-après :

Ce point (de prévoir l'application de cette proposition pour le début de la législature 2007 - 2011) est purement et simplement à supprimer du fait que nous ne pouvons prévoir à présent l'application d'une proposition du Conseil administratif dont nous ne connaissons pas les teneurs à l'heure actuelle.

Nous vous proposons de soumettre les deux amendements au vote.

Le groupe libéral votera la présente motion, sous réserve de l'approbation des deux amendements ci-dessus.

M. Vacheron fait la déclaration suivante :

Ainsi donc, on se décide enfin à porter sur les fonts baptismaux un bébé auquel le PDC a donné naissance il y a plus de trois ans et demi. On peut d'ailleurs s'étonner de ce peu d'empressement, alors que, selon le dogme établi, le bébé n'a pas d'existence propre avant cette importante étape de consécration.

Cela dit, nous nous déclarons volontiers parrains et marraines de ce bel enfant, et nous l'aiderons à grandir et à prospérer, pour le plus grand bonheur de ses parents légitimes. Nous le faisons d'autant plus volontiers que notre groupe avait présenté devant ce conseil, bien avant le PDC, plusieurs rejetons de semblable apparence qui n'avaient pas trouvé grâce auprès de la grande famille de l'entente, sous le prétexte, on peut l'imaginer, qu'une bonne idée de la gauche n'est jamais mieux défendue que lorsqu'elle est présentée par la droite.

Cela ne nous choque plus ; nous en avons l'habitude.



On relèvera encore que ce n'est pas un hasard si le baptême a lieu aujourd'hui. En effet, notre groupe, pas découragé pour autant, a, lui aussi, présenté récemment un superbe bébé plein de vie et porteur d'un avenir radieux qu'il a nommé « Démocratie participative ». En cette période électorale, ce beau bébé représentait une menace certaine pour la belle famille de l'entente. Celle-ci a donc sèchement renvoyé le bébé à son berceau, gardant ainsi la main sur le type d'ouverture qu'elle consent à accorder à nos concitoyens. Ce coup de force a même eu l'honneur d'une couverture médiatique dans laquelle le papa du bébé de ce soir s'est payé un beau coup de pub en voyant son portrait figurer en bonne place en regard d'un article qui faisait la part belle à nos détracteurs. Mais cela ne nous gêne pas non plus, car nous en avons aussi l'habitude.

Nous allons donc, pour l'instant, nous occuper seuls de notre bébé, l'aider à grandir et à prendre de l'assurance. Nous sommes persuadés qu'il parviendra un jour à s'imposer, car il possède déjà de nombreux cousins de par le monde qui ont réussi et qui finiront bien par faire tache d'huile, même dans notre bonne commune de Thônex.

En comparaison de ce beau bébé joufflu, celui du PDC semble un peu malingre et limité. Mais nous voulons lui donner sa chance ; nous serons donc de tout cœur et de manière active à ses côtés. Nous sommes même favorables à le présenter au public le plus rapidement possible, soit avant la fin de cette législature. Nous souhaitons donc :

- que l'expérience débute lors du Conseil municipal de décembre,
- que le public en soit informé de manière adéquate,
- que ce moment de dialogue n'empiète pas sur les séances du Conseil municipal, donc qu'il ait lieu entre 19h30 et 20h,
- qu'il soit mené par le Président du Conseil municipal,
- que les questions qui y seront débattues parviennent par écrit au Président du Conseil municipal au moins 10 jours avant la séance et qu'elles soient au moins discutées au Bureau, lieu où tous les groupes politiques sont représentés,
- que les Conseillers municipaux soient associés de manière active aux débats, donc que le Conseil administratif n'ait pas le monopole de la parole,
- que le débat soit régi par des règles claires et précises, qui rendent ce moment efficace,
- qu'un essai d'environ 6 mois soit effectué, au terme duquel un bilan objectif de l'activité sera fait.

La démocratie participative a de beaux jours devant elle. Nous souhaitons donc bonne chance au projet de ce soir, mais nous le considérons comme une première étape vers une meilleure prise en compte des besoins, souhaits et avis de nos concitoyens.

M. Forte : j'ai beaucoup apprécié votre intervention et vous remercie de soutenir le bébé handicapé qui est présenté par le PDC. C'est un mélange de générosité, surtout après le vote unanime du Grand-Conseil de la loi sur l'intégration des handicapés ! Cela dit, sur les petits griefs de portrait, etc, etc, je ne suis pas le patron de la *Tribune de Genève*, je ne fais pas la mise en page des journaux, donc je vous invite à faire ce genre de griefs à la rédaction concernée...

Je rappelle qu'il est simplement demandé au Conseil administratif de présenter une proposition qui s'inspire du projet. Des amendements pourront être envisagés lorsque le Conseil administratif aura déposé sa proposition. La discussion au sujet de ce projet a été nourri en commission et je vous demande de voter celui-ci en l'état.



M. Grandgirard : je suis également pour le maintien du texte en l'état car celui-ci laisse une grande marge de manœuvre au Conseil administratif et le projet de ce dernier devra nous être soumis.

M. Roth : au vu de la discussion qui vient d'avoir lieu, le groupe libéral retire les deux amendements proposés.

La parole n'étant plus demandée, passer la parole à M. Alexis Hyde, 1^{er} vice-président du Bureau, afin qu'il donne lecture du projet de Motion :

- Vu le projet de délibération du parti démocrate-chrétien renvoyé en commission des Finances le 8 avril 2003 demandant au Conseil administratif que :
 1. A chaque séance du Conseil municipal, le public habitant la commune ait loisir de poser des questions au Conseil administratif, et ceci pendant 20 minutes au maximum.
 2. Le Président du Conseil municipal mène le débat en présence des Conseillers municipaux.
 3. Une période d'essai de 6 mois soit tentée. En fonction des résultats, le Conseil municipal en accord avec le Conseil administratif se réserve le droit d'arrêter cette expérience en tout temps.
 4. La population soit bien informée de ce mode de faire, afin qu'elle puisse y participer activement.
- Vu la décision de la commission des Finances du 5 septembre 2006 de transformer le projet de délibération en motion demandant au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal une proposition pouvant s'intégrer dans l'esprit du projet déposé par le groupe démocrate-chrétien, selon les pistes proposées lors de la séance de commission.
- Par 23 voix « pour » et 1 voix « contre », soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D e m a n d e

1. Au Conseil administratif de présenter une proposition en s'inspirant du projet de délibération déposé le 8 avril 2003 par le parti démocrate-chrétien.
2. De prévoir l'application de cette proposition pour le début de la législature 2007-2011.



Une pause de 10 minutes est accordée à l'assemblée.

6. Projet de résolution déposé dans le délai légal par MM. Guy Loutan, Daniel Thurre et Michel Vacheron, Conseillers municipaux du groupe socialistes-verts, portant sur : « Proposition de création de trois types de biotopes simples et bon marché : la commune donne l'exemple de la promotion biodiversité ». Discussion. Vote. (RM-06-06). (point non traité lors de la séance du 20 juin 2006)

M. Loutan signataire du projet de résolution en donne lecture :

Argumentaire et considérants

Considérant la politique volontariste du CA et du CM sur les questions liées aux actions de l'Agenda 21 ;

Considérant les budgets réjouissants et importants votés pour le développement durable et la biodiversité, les mandats d'études et les nombreuses séances de commissions consacrées à ces questions.

Considérant l'importance de la zone villa dans laquelle la nature doit avoir une place valorisée,

Les trois cosignataires, au nom du groupe Vert et Socialistes, proposent un projet simple d'aménagement de trois biotopes variés (prairie extensive, bois mort et milieu minéral), facilement et rapidement réalisables, générant peu de frais et offrant à notre service des espaces verts une possibilité de créativité, tout en ouvrant aux Thônésiens des possibilités de découvertes de biotopes en général disparus de lieux publics.

Il est à relever que ces biotopes sont systématiquement encouragés par la Confédération et le Canton, ainsi que dans les revues spécialisées. (exemples en Annexe 1)

La commune pourrait entreprendre des actions sensibilisantes et stimulantes en faisant œuvre de pionnier et en offrant au public urbain un petit coin de nature original à observer. Ces trois milieux, aussi modestes soient-ils, seraient les premiers biotopes naturels créés volontairement dans la commune depuis des années, si jamais il en a été créé un.

Plutôt que de les éliminer, des entreprises communales ou proches pourraient être partenaires en mettant à disposition sable et gravier, minéraux variés, souches et troncs morts à titre de publicité et pour la diversification de notre environnement, et donc le plaisir du public.

Les toitures vertes extensives dans lesquelles la commune se lance résolument sont des biotopes très intéressants et nous pouvons nous en féliciter. Toitures moins accessibles à l'observation du public c'est donc au niveau du sol que nous lançons cette proposition.

Projet de résolution :

Proposition de création de trois types de biotopes simples et bon marché : la commune donne l'exemple de la promotion de la biodiversité.

Par MM. Daniel Thurre, Michel Vacheron et Guy Loutan 20 juin 2005

Considérant ce qui précède, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de créer trois biotopes, dont le descriptif est le suivant :



- une prairie extensive fleurie bien visible dans un lieu public communal dont le lieu reste à déterminer.
- un biotope de bois mort dans un lieu public communal pour les plantes saprophytes et les insectes friands de vieux bois.
- un biotope minéral sec bien visible dans un lieu public communal.

Annexe 1 : - Références bibliographiques générales :

« **Aménagement du paysage dans la commune** », une chance pour la nature, PRO NATURA, W16/1995, art 5415, CP, CH-4020 BASEL, Tél. 061/3179191, Direction romande: Champs Pittet, CH-1400 CHESEAUX-NOREAZ, Tél. 024/23.13.41, Fax. 024/23.13.40.

« **Cohabiter avec la nature** », Guides de l'environnement N° 5, 1995, 111 p, textes et photos couleurs. Vaste panorama bien présenté de divers domaines, théoriques et pratiques. Commande N°319.770 f, Fr 22,-, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage.

« **Favoriser la nature et les oiseaux près de chez soit** » ASPO/Birdlife, La Sauge, 1588 CUDREFIN, Tél. 026/677.03.80, Fax. 026/677.03.87, aspo@birdlife.ch, www.birdlife.ch

« **Natures en ville** » La Salamandre, N°106, mars 95 et 170 X1.2005, 42p., Rond Point 4, CH 1170 AU BONNE, Tél. 021/808.67.60.

Nature en Milieu Urbain, LSPN, 11.82, Tél : 0327100825, info@salamandre.ch

« **Un environnement de qualité pour sa villa** » Le pic Vert 62,9.2003, Tél. 022/810.33.23, Fax 022/810.33.21, www.pic-vert.ch.

« **Nature en Ville** » Jardins Romands, 101, avril 05

Pour la prairie extensive s'inspirer de :

« **Entretien des Talus des bords de route et des cours d'eau** », Pro Natura/LSPN, DAEL, Mars 96, 58p,coul.

« **Les prairies sèches, richesse des sols pauvres** », N°4/84, 25p, coul., PRO NATURA, Direction romande: Champs Pittet, CH-1400 CHESEAUX-NOREAZ, Tél. 024/23.13.41, Fax 024/23.13.40.

La discussion est ouverte :

M. Forte : le PDC votera cette motion qui a plusieurs mérites dont celle de s'intégrer dans un projet avec la participation des écoles et nous espérons qu'une discussion aura lieu en commission pour décider des sites où ces biotopes pourront être mis en place.

M. Ehinger fait la déclaration suivante pour le groupe libéral :

Le groupe libéral se réjouit que le groupe socialistes-verts fasse une proposition simple et bon marché, tout en étant efficace, pour l'éducation de notre jeunesse dans l'observation des phénomènes naturels dans un milieu spécifique protégé.

Reste à trouver un site adéquat (les Communaux d'Ambilly nous paraissent une piste à creuser...), à déterminer le minimum de surface nécessaire et suffisante et les moyens de préservation de ces biotopes.



Nous voterons ce projet de résolution en demandant au Conseiller administratif concerné d'en saisir la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière.

La parole n'étant plus demandée la résolution suivante est votée :

R E S O L U T I O N

- Vu la politique volontariste du Conseil administratif et du Conseil municipal sur les questions liées aux actions de l'Agenda 21,
- Vu les budgets réjouissants et importants votés pour le développement durable et la biodiversité, les mandats d'études et les nombreuses séances de commissions consacrées à ces questions,
- Vu l'importance de la zone villa dans laquelle la nature doit avoir une place valorisée,
- Par 23 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal D e m a n d e

1. Au Conseil administratif de créer trois biotopes, dont le descriptif est le suivant :

- 1.1. Une prairie extensive fleurie bien visible dans un lieu public communal dont le lieu reste à déterminer,

Méthode : appauvrir le terrain par 1m³ de sable ou petit gravillon ou tout autre déchet minéral (par exemple : hachis pas trop grossier de démolition) pour 20m² (épaisseur 5cm. par m²). Laisser coloniser spontanément les plantes indigènes, ou semer une prairie fleurie indigène. Faucher juillet et octobre, sans engrais, ni tonte ni arrosage !

- 1.2. Un biotope de bois mort dans un lieu public communal pour les plantes saprophytes et les insectes friands de vieux bois,

Méthode : accumuler des souches et vieux troncs sur 1m. à 1,50m. de haut, 1-2 m. de large et 5-6m. de long, puis observer ce qui s'y développe.



1.3. Un biotope minéral sec bien visible dans un lieu public communal,

Méthode : accumuler un tas de cailloux de 1m. de haut sur 1-2m. de large et 5-6m. de long en plein soleil. Déchets présentables de chantier, graviers, blocs, galets... et laisser se coloniser par les plantes et les lézards !

7. Pétition

7.1. Pétition concernant la location des salles de rythmique dans les écoles communales. Discussion. Vote. (RM-06-07)

M. Uehlinger, Président, donne lecture du courrier de Mme Jana Schindler de l'école de danse « Jana Dance Center » du 22 septembre 2006, ainsi que du texte de la pétition jointe :

Monsieur le Président,

Je vous saurais gré de bien vouloir faire lecture de ce courrier lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 3 octobre prochain à laquelle je participerai.

Je louais les salles de rythmique des écoles Adrien-Jeandin et Bois-Des-Arts à raison de 11 heures hebdomadaires jusqu'au 30 juin 2006, date à laquelle j'ai dit renoncer à 8 heures sur décision du Conseil administratif de la commune, évoquant le manque de salles pour faire face à la demande croissante d'associations diverses. Depuis le 4 septembre 2006, la Mairie ne me loue plus que la salle de rythmique Adrien-Jeandin les lundis de 16h30 à 19h30. Vous comprendrez aisément que de passer de 11 heures à 3 heures de cours est source d'importants problèmes dans l'organisation des cours et, par ailleurs, cette décision me paraît quelque peu disproportionnée.

Cela fait 25 ans que je suis sur la Commune et que je donne depuis cette époque des cours de danse professionnels à des enfants, adolescents et adultes, alors que l'offre de cours de danse était inexistant. J'ai organisé une multitude de spectacles de danse, notamment des spectacles pour le 3^{ème} âge et dont les bénéfices étaient reversés aux cantines scolaires ou à des associations caritatives.

J'ai fondé mon école de danse, le « Jana Dance Center », située en Ville de Genève, en 1984, qui ne bénéficie d'aucune subvention. Je donne du travail fixe à des professeurs à Thônex, comme en Ville de Genève.

Les élèves qui suivaient une formation dans mes cours de Thônex sont extrêmement déçus par la suppression de leurs cours. Ils sont environ 70 de tous âges, pour qui la danse est plus qu'un simple hobby ou un sport. La danse leur apporte équilibre et joie, et parfois même un soutien psychologique dans une société de plus en plus violente. Je peux vous fournir des lettres de remerciements et de compliments de mes élèves pour qui la danse a transformé leur vie. Sans parler des parents qui appréciaient la proximité des cours et l'écolage peu élevé que j'ai pratiqué durant toutes ces années.

Une pétition a d'ailleurs été signée par les habitants de la Commune et qui doit normalement faire l'objet de cette même séance du Conseil municipal.



J'ai demandé à plusieurs reprises d'être reçue par le Conseil administratif, pour essayer de trouver une solution convenable pour les deux parties, et je n'ai été reçue qu'après 1 année d'attente et sans qu'aucun dialogue ou entente ait pu s'établir.

Je constate maintenant que la salle de gymnastique de l'école du Bois-Des-Arts est très souvent libre après les horaires scolaires et je ne comprends pas pourquoi je ne pourrais pas disposer de cette salle pour 3 heures supplémentaires, si la salle de rythmique ne devait pas être libre, ce qui me permettrait d'assurer la continuité de la formation des élèves et surtout de redonner du travail aux professeurs licenciés en raison de l'annulation de nombreux cours.

Il est entendu que la salle de rythmique est évidemment plus adaptée pour les cours de danse, car équipée de miroirs et barres.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces lignes et dans l'intervalle, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Texte de la pétition :

- *La Mairie de Thônex nous a réduit de 11h.00 à 3h.00 les heures de location des salles de rythmique d'Adrien-Jeandin et Bois-Des-Arts. De ce fait, le Jana Dance Center n'est plus en mesure d'assurer ses cours. Si vous souhaitez que la Mairie de Thônex revienne sur sa décision, veuillez signer la présente pétition.*

Puis, le courrier adressé à Mme Rochat, Maire :

Chère Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier daté du 5 août 2006 et vous remercions d'avoir pris la peine de nous répondre.

Il est vrai que la décision de diminuer le nombre d'heures a été renvoyée d'une année et que nous avons déjà été reçus par MM. Decrey et Détruche, mais la raison pour laquelle nous souhaitions vous rencontrer était pour vous soumettre la pétition de nos élèves terriblement déçus de devoir arrêter leur formation.

Les parents d'élèves sont également déçus puisque les cours donnés à Thônex sont bien meilleur marché que les cours proposés par des écoles privées en général et même par nos propres tarifs de notre école rue du Prieuré (Fr 70,-/mois au lieu de Fr 90,-/mois), ce qui était très apprécié par les familles. Les écolages encaissés permettaient de régler la location des salles de rythmique, le salaire des professeurs et les frais de publicité et d'administration ; notre bénéfice était donc très limité. En conséquence, le préjudice qui découle de votre décision est supporté plus par nos élèves qui n'ont pas pu renouveler leur inscription et par les professeurs licenciés, que par nous.

C'est aussi la raison pour laquelle nous voulions vous rencontrer pour voir s'il était possible de louer la salle du Bois-Des-Arts les mercredis matin de 10h.30 à 12h.15, afin de satisfaire nos petits élèves déçus de devoir arrêter leurs cours de danse. Nous pourrions éventuellement louer la salle de gymnastique, au lieu de la salle de rythmique.



Au vu de ces dernières informations, nous attendons avec impatience de vous lire et dans l'intervalle, nous vous présentons, chère Madame, nos plus cordiales salutations.

M. le Président : avant de passer la parole à M. Détruche, je vous informe que le Bureau a préavisé au classement de cette pétition.

M. Détruche, Conseiller administratif : dans un premier temps j'aimerais revenir sur le tout premier courrier afin de souligner la préoccupation du Conseil administratif qui a motivé cette prise de décision.

Nous nous trouvions, en mai 2005, face à plusieurs interrogations :

- égalité de traitement envers les tous les locataires potentiels de nos salles,
- égalité de traitement envers les sociétés à but non lucratif,
- égalité de traitement envers les sociétés à but lucratif, telle que la société dont vous venez de lire le courrier.
- démolition annoncée de l'école Marcelly.

Le courrier qui a déclenché cette polémique était daté du 3 juin 2005 et signé par le Conseiller administratif délégué. Chaque année, à pareille époque, le Conseil administratif étudie la répartition des locations dans les différentes salles des écoles communales et force est de constater que ces locaux sont victimes de leur succès : nous devons chaque année refuser l'accès à des sociétés thônésiennes faute de plages horaires disponibles.

Différentes sociétés, à but non lucratif, sont venues manifester leur inquiétude et leur souci par rapport à cette décision qui était de mettre toutes les sociétés au même niveau, soit à 3h. de location par semaine.

Nous avons donc suspendu notre décision de 6 mois dans un premier temps puis d'une année dans un deuxième.

Nous avons également reçu plusieurs sociétés à but lucratif qui ont compris notre démarche. L'école « Jana Dance Center » a, quant à elle, demandé un deuxième entretien à M. Decrey, Maire de l'époque, qui lui a rappelé la décision du Conseil administratif. Cette société a donc reçu, plusieurs fois, tant par oral que par écrit les motivations qui ont amené le Conseil administratif à prendre cette décision.

Lors d'une discussion, le Conseil administratif a été menacé d'un article dans le Genève Home Information (GHI), menace qui a été retirée après explications. A notre grande surprise nous avons vu cet article paraître un mois après notre entretien et revenir sur la polémique concernant les heures de location de nos salles.



Au vu de tout ceci, le Conseil administratif vous demande de classer cette pétition afin qu'il y ait une unité de traitement envers les sociétés et associations d'autant plus que les prix de locations que nous appliquons sont faits avant tout pour les sociétés à but non lucratif.

La discussion est ouverte :

M. Thurre fait la déclaration suivante au nom de la fraction socialistes-verts :

Les socialistes-verts soutiennent le classement de cette pétition.

Les démarches entreprises par le Conseil administratif ainsi que les arguments développés par M. Decrey en février 2006 sont raisonnables et correctes.

Il est en effet, souhaitable que les salles communales ne soient pas utilisées à des fins commerciales et nous approuvons le principe d'équité entre les écoles louant des locaux commerciaux et celles utilisant des locaux communaux.

Au vote :

- *la proposition du Bureau de classer cette pétition est acceptée par 22 voix « pour » et 2 abstentions.*

R E S O L U T I O N

- Vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 40, al. d) du règlement du Conseil municipal du 30 septembre 2003,
- Vu la pétition déposée le 28 août 2006 par l'école de danse Jana Dance Center, concernant la location de salles de rythmique dans les écoles communales,
- Attendu que le Bureau a décidé dans sa séance du 25 septembre 2006 de conclure au classement de cette pétition,
- Par 22 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e



1. De confirmer la décision du Bureau et de conclure au classement de la pétition susmentionnée.
 2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.
8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 35'000,- en vue du remaniement et du développement du site internet de la commune. Discussion. Vote. (DA-06-19)

Mme Isabel Rochat, Maire, Conseillère administrative déléguée aux Finances : ce projet a été appelé de vos vœux à plusieurs reprises, la dernière fois sous forme d'une question écrite déposée par M. Fabiano Forte.

Le Conseil administratif attache une grande importance à la communication et le site internet est un vecteur important dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Le Conseil administratif a fait appel à la société OHCARRE New Média, qui s'est déjà occupée du développement du site « guide des visites » pour notre Agenda 21 communal en collaboration avec le bureau MANECO que nous connaissons bien sur notre commune.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Ehinger fait la déclaration suivante au nom de la fraction libérale :

Les sites internet sont des portails sur les entreprises de plus en plus efficaces. Mais force est de constater que rares sont les sites suffisamment dynamiques pour susciter l'intérêt suivi des visiteurs.

L'expérience du Centre Sportif Sous-Moulin, précurseur en matière de sites communaux, démontre à l'envi ce phénomène. Statique à ses débuts, bien qu'exhaustif dans l'information générale, le site n'a éveillé qu'une curiosité relative auprès du public.

Il y a quelques années, le site a été remodelé en le rendant interactif avec l'actualité et, très rapidement, la fréquentation de ce dernier a considérablement augmenté et son utilité avérée.

Il nous paraît urgent de procéder au remaniement du site de notre Ville, d'autant plus que les élections approchent, pour que nos citoyens puissent y trouver toutes les informations dont ils ont besoin et, aussi important, qu'ils s'habituent à le visiter.

Il est vrai que le schéma des rubriques principales qui nous est soumis manque d'attractivité et que le budget de Fr 35'000,- nous paraît élevé.



Mais nous voterons immédiatement ce crédit, car nous faisons confiance à nos Conseillers Administratifs qui sauront, d'une part, s'entourer de personnes compétentes (graphistes, etc.) et, d'autre part, veiller aux économies possibles.

Nous vous encourageons à faire de même.

Mme Guarino fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

Le groupe socialistes-verts demande au Conseil administratif de prendre des précautions concernant la fiabilité de l'entreprise conceptrice du site.

En effet, l'expérience a montré que s'il est facile de faire un site, le suivi pose quant à lui souvent des problèmes. C'est à ce moment là que les coûts grimpent s'il faut changer de Webmaster parce qu'il a fait faillite ou autres difficultés.

Par ailleurs, n'ayant pas d'études comparatives, il est très difficile de savoir si cette offre est compétitive.

Notre groupe est d'accord sur l'idée d'une amélioration du site, mais votera pour un renvoi à la commission des Finances.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 15 voix « pour » et 9 voix « contre ».*

La discussion est ouverte :

M. Grandgirard : le groupe radical soutient cette demande de crédit dont le but est d'améliorer l'image de notre commune pour l'ensemble de nos communiers.

M. Loutan : a-t-on fait des comparatifs avec d'autres communes qui ont remanié leur site internet avant de se lancer dans cette nouvelle conception ?

- Mme RoCHAT : nous ne repartons pas à zéro. Nous allons récupérer les informations qui figurent actuellement sur notre site et les rendre plus attractives et surtout faciliter le travail des personnes qui se chargent des mises à jour. Pour information, à Meyrin, la refonte totale du site a nécessité un crédit de Fr 200'000,-.

M. Forte : je remercie le Conseil administratif d'avoir répondu rapidement à ma question écrite, je rappelle que, lors d'une précédente législature, une demande similaire avait été déposée par le groupe socialiste qui prenait justement comme exemple les grandes communes comme Vernier, Meyrin etc.



M. Droz : j'étais signataire de cette proposition qui date de 4 ou 5 ans. Un site se doit d'évoluer et, avec ce concept, nous sommes en adéquation avec cette théorie, il s'agit d'une première étape et nous aurons très certainement l'occasion d'en reparler dans le futur.

M. Vacheron : n'y a-t-il pas une dynamique au niveau de l'association des communes genevoises concernant les sites internet des communes ?

- Mme Rochat : le site actuel est issu du concept développé par l'association des communes genevoises !

La parole n'étant plus demandée, M. Fabiano Forte, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la question écrite déposée le 15 novembre 2005 par M. Fabiano Forte, Conseiller municipal, intitulée « Site internet de la commune de Thônex : qu'entend faire le Conseil administratif pour redynamiser cet outil de communication indispensable ? »,
- Attendu que le concept du site actuel, développé à la base pour l'ensemble des communes genevoises par l'association des communes genevoises, est un outil qui ne permet pas aux employés responsables de la mise à jour du site de le faire évoluer et de le rendre attractif,
- Vu l'offre de la société OHCARRE NEW MEDIA, qui a développé le site du « guide des visites » dans le cadre de l'Agenda 21 communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 35'000,- sous la rubrique 05.318 en vue du remaniement et du développement du site internet de la commune.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 68'500,- en vue des travaux de stabilisation de la Mairie. Discussion. Vote. (DA-06-20)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : tout le monde a déjà constaté le nombre important de fissures sur les façades de la Mairie. Depuis l'an 2000, un mandataire vérifie constamment l'état de stabilisation du bâtiment. Indépendamment du projet d'agrandissement des locaux municipaux, nous nous devons, aujourd'hui, d'agir afin de remédier à ce problème qui commence à vraiment prendre de l'ampleur.

La proposition que nous vous faisons ce soir est attractive tant au niveau du prix que dans la forme d'exécution. L'entreprise qui sera chargée de cette injection de résine à action expansive a déjà effectué différents travaux de ce type en Suisse dont notamment à l'aéroport.

Au Vote :

– *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Castelli fait la déclaration suivante au nom du groupe des socialistes-verts :

La Mairie de Thônex en général, et son annexe, en particulier, souffrent de mouvements de terrain et autres infiltrations d'eau ayant pour conséquences des fissurations dans les murs et des problèmes d'étanchéité. A cet égard, il est donc tout à fait raisonnable d'agir promptement. La solution proposée par le Conseil administratif est satisfaisante techniquement, présente l'avantage de pouvoir être réalisée rapidement et ne nécessite pas l'évacuation temporaire du personnel communal. En conséquence, le groupe des socialistes-verts soutiendra la demande de crédit budgétaire supplémentaire.

Mme Constantin fait la déclaration suivante au nom du groupe démocrate-chrétien :

Tout d'abord le groupe PDC tient à remercier le Conseil administratif de nous présenter enfin ce dossier par le biais, dans un premier temps de cette demande de crédit budgétaire.

Il est vrai que notre groupe s'inquiète et se pose un certain nombre de questions depuis ces dernières années au vu de l'accroissement de ces fissures.

Nous n'avons pas perdu de vue que dans un proche avenir le projet de l'agrandissement de notre Mairie nous sera soumis.

Toutefois, et indépendamment de ce fait, il est grand temps de prendre les mesures qui s'imposent afin de redonner « un visage » acceptable de notre Mairie qui nous tient à cœur.



Vu ce qui précède le groupe PDC votera cette demande de crédit budgétaire supplémentaire proposée ce soir.

M. Gautier fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Il s'agit de procéder à une intervention sur ce monument classé, sans attendre que la situation ne s'aggrave davantage.

Le coût de l'opération avec cette nouvelle technique est très raisonnable face à l'ampleur des dégradations. Une intervention traditionnelle en sous-œuvre reviendrait 4 à 5 fois plus cher.

Pour le surplus, il n'y aura pas d'atteinte à l'environnement.

Le groupe libéral votera donc ce crédit.

M. Loutan : je confirme que le groupe socialistes-verts votera ce crédit mais je rends attentif le Conseil administratif sur certains points :

un des facteurs d'affaissement, c'est à dire la dessiccation du terrain, peut être par la réalisation du quartier du Curé-Desclouds qui risque d'être aggravée par les nouvelles constructions entre la Mairie et l'autoroute.

Il faut se rendre compte que ce traitement est palliatif et d'autres constructions pourront encore augmenter le problème car on ne change pas la gestion de l'eau.

Un autre point me fait souci, car vous savez que les résines expansives sont très toxiques et j'aimerais que l'on s'assure que les eaux souterraines, celles qui vont s'écouler dans le Foron ainsi que les racines ne seront pas victimes d'intoxication. Il faudra également s'assurer que les flux d'eau ne seront pas coupés par ces injections.

Pour terminer que signifie, dans le devis qui nous est présenté, l'analyse des arbres par le service des forêts pour un montant de Fr 2'500,- ?

- M. Détruche : il s'agit d'une analyse des arbres qui se trouvent sur la parcelle afin de connaître l'influence positive ou négative d'une telle intervention. Cela va donc dans l'ordre de vos préoccupations.

M. Grandgirard : le groupe radical soutiendra ce projet et tient à remercier l'administration communale, le service technique pour leur travail de recherche à des coûts raisonnables.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*



La parole n'étant pas demandée, M. Enrico Castelli, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que l'annexe de la Mairie construite au début des années 1980, contre la façade sud du bâtiment principal, présente une fissuration anormale de certains murs ainsi qu'une ouverture du joint entre les deux bâtiments,
- Attendu qu'il est possible de remédier à ce problème en injectant sous les fondations une résine à action expansive ayant pour but d'améliorer les caractéristiques géomécaniques de la zone concernée,
- Vu le procédé proposé par la société URETEK AG, spécialiste en systèmes expansifs pour la consolidation des sols,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 68'500,- sous la rubrique 08.314 en vue d'effectuer les travaux de stabilisation de l'annexe de la Mairie, construite au début des années 1980 contre la façade sud de la Mairie.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Guy Loutan et Michel Vacheron, Conseillers municipaux, ayant comme intitulé : « Pour que nos jeunes puissent se donner des idées de profession en pouvant observer l'évolution des travaux et les professionnels du travail lors des chantiers communaux. Discussion. Vote. (MM-06-04).

M. Loutan, signataire, donne lecture du projet :

Chacun de nous connaît le problème de ces jeunes qui poursuivent des études faute de savoir quelle profession embrasser. Les vitrines des artisans sont si souvent opacifiées, et à part les kiosques des « talons minute », et les travailleurs des parcs et jardins, nos enfants ne voient quasiment plus travailler les artisans et ouvriers. Le chantier de l'école Marcelly serait une bonne occasion d'observer l'activité des grutiers, conducteurs de « trax », maçons et autres ferrailleurs.



Il suffirait pour ceci de disposer des ouvertures d'observation à différentes hauteurs et en différents lieux de la clôture, actuellement totalement opaque. Je remercie de Conseil administratif de bien vouloir envisager ceci et de nous donner des nouvelles à la prochaine occasion. Pourquoi pas organiser aussi pour les classes des visites du chantier de leur future école.

Considérant ce qui précède, le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

De veiller lors de chaque chantier communal à disposer des lucarnes d'observation de différentes tailles et hauteurs de façon à ce que les passants intéressés puissent observer l'évolution des chantiers et le travail des professionnels.

La discussion est ouverte :

M. Forte : je propose de modifier l'invite dans ce sens :

- *Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de veiller lors de chantiers communaux*, si cela est possible, à disposer...*

*(proposition de M. Loutan)

Hormis cette demande de modification, nous trouvons ce projet intéressant car il permet aux jeunes de faire connaissance avec des professions où l'on trouve encore des artisans à une époque où beaucoup se plaignent du manque d'intérêt pour des travaux dit « manuels ».

Notre groupe est prêt à voter cette motion si notre amendement est accepté.

Mme Jaquet fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Nous apprécions l'intérêt qu'apportent nos collègues aux enseignements pédagogiques divers, mais la proposition de ce soir est tout simplement inapplicable.

D'abord concernant les « lucarnes d'observation ». Le type de clôture de chantier est défini par l'Inspection des chantiers émanant de la Police des constructions notamment en fonction de leur position par rapport au type de domaine public. De simples ouvertures peuvent aller à l'encontre des buts recherchés par une clôture de chantier, à savoir en particulier:

sécurité du public (jet de matériaux, etc...) étanchéité directe aux poussières à hauteur d'homme

S'il est donc impossible de trouser nos palissades de chantier, il est impensable de, je cite :

« veiller pour chaque chantier sur notre commune » c'est-à-dire, même pour ceux qui ne sont pas de notre propriété !

Quant aux visites pour les classes, le règlement sur les chantiers article II ne le permet simplement pas, en tout cas pas à notre propre initiative :



« L'accès au chantier est interdit à toute personne étrangère aux travaux à moins d'y être autorisée par l'entreprise.

Tout contrevenant à cette interdiction est passible des peines de l'art. 186 du code pénal »

De plus, l'organisation de visites nécessite des infrastructures provisoires de sécurité importantes (équipements des visiteurs, cheminements balisés et protégés, arrêts de certaines activités et machines dangereuses, etc...). Le coût et la responsabilité ne sauraient être supportés par les entreprises.

La meilleure vitrine pour découvrir bon nombre de professions est la Cité des Métiers où, sans lucarnes et sans casques, la visite est passionnante.

Le groupe libéral ne peut entrer en matière sur une motion allant à l'encontre des lois et de la sécurité.

- M. Détruche : nous avons été approchés par le corps enseignant de l'école Marcelly pour une demande qui va à peu près dans le sens de la motion présentée.

Une visite du chantier, s'avérerait très difficile à organiser d'un point de vue légal. Cependant une ouverture sur le chantier aurait pu s'organiser mais cela n'a pas été possible compte tenu des circonstances qui font que ces travaux sont actuellement stoppés.

Le Conseil administratif n'est pas opposé à ce qu'il y ait des ouvertures permettant de suivre les travaux pour autant que l'on obtienne les autorisations nécessaires.

M. Loutan : je partage les soucis de sécurité de Mme Jaquet et rappelle que nous n'avons pas proposé de visite de chantier et que les ouvertures peuvent être sécurisées.

M. Grandgirard : laissons le Conseil administratif étudier cette possibilité et revenir nous faire une proposition tenant compte de tous les aspects. Il n'est donc pas urgent de voter cette motion ce soir.

M. Droz : je rappelle que le Conseil administratif a 6 mois pour réagir à une motion donc cela ne pose aucun problème de l'accepter ce soir.

Au vote :

- les amendements proposés sont acceptés par 22 voix « pour » et 2 voix « contre ».



La parole n'étant plus demandée la motion suivante est soumise au vote :

M O T I O N

- Chacun de nous connaît le problème de ces jeunes qui poursuivent des études faute de savoir quelle profession embrasser. Les vitrines des artisans sont si souvent opacifiées, et à part les kiosques des « talons minute » et les travailleurs des parcs et jardins, nos enfants ne voient quasiment plus travailler les artisans et ouvriers.
- Le chantier de l'école Marcelly serait une bonne occasion d'observer l'activité des grutiers, conducteurs de trax, maçons et autres ferrailleurs. Il suffirait pour ceci de disposer des ouvertures d'observation à différentes hauteurs et en différents lieux de la clôture, actuellement totalement opaque. Je remercie de Conseil administratif de bien vouloir envisager ceci et de nous donner des nouvelles à la prochaine occasion. Pourquoi pas organiser aussi pour les classes des visites du chantier de leur future école,
- Par 20 voix « pour » et 4 voix « contre », soit à la majorité,

Le Conseil Municipal D e m a n d e

1. Au Conseil administratif de veiller lors de chantiers communaux, si cela est possible, à disposer des lucarnes d'observation de différentes tailles et hauteurs de façon à ce que les passants intéressés puissent observer l'évolution des chantiers et le travail des professionnels

11. Propositions du Conseil administratif

Mme Isabel Rochat, Maire : le Conseil administratif n'a pas de propositions.

12. Questions écrites :

Mme Isabel Rochat, Maire et Conseillère administrative déléguée donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 20 juin 2006 par :

12.1. M. Ali Agraniou, Conseiller municipal :

Existe-t-il une politique de sécurité et de protection de la santé pour le personnel de la Mairie ? si oui, pourrions-nous en prendre connaissance ?

Oui, la Commune a une politique de sécurité et de protection de la santé pour le personnel en regard de la directive 6508 de la commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFFST).



L'Association des Communes Genevoises a préconisé que les communes deviennent membres de l'Association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé dans les services publics et la commune de Thônex en fait donc partie. La commune a, par ailleurs, commandé, pour les services externes (service des routes et des espaces verts) auprès d'une société reconnue par les instances chargées de l'application de la directive, un audit afin d'évaluer les risques et de déterminer les mesures à prendre en matière de sécurité. Le Conseil administratif est dans l'attente des conclusions de ce rapport.

M. le Président, il n'y pas de nouvelle question écrite.

13. Propositions individuelles et questions

13.1. Récupération des capsules Nespresso

Mme Guarino : où en est-on avec le récupérateur de capsules Nespresso ?

- Mme Rochat : le container se trouve au centre de voirie. Il ne nous reste plus qu'à le placer à la déchetterie près de la Mairie.

Mme Guarino : il faudrait également en placer dans les autres points de déchetterie situés sur la commune.

13.2. Inauguration de l'auberge communale

Mme Jaquet : je trouve que pour une auberge communale il aurait été de bon ton de servir des vins genevois et de les faire figurer sur la carte.

- M. Détruche : il existe des vins genevois sur la carte mais il faudrait améliorer la qualité des vins proposés.

13.3. M. Vacheron pose les questions suivantes :

13.3.1. Nouveaux électeurs

M. Vacheron : pourquoi les partis politiques n'ont pas été conviés à la séance d'information destinée aux nouveaux électeurs ?

- Mme Rochat : il n'était pas dans l'idée du Conseil administratif de faire une séance de promotion des partis politiques. Il s'agissait d'une séance technique en présence de M. Ascheri, Directeur du service des votations et élections, afin que les nouveaux électeurs puissent se familiariser avec le système de votation et d'élection dans notre canton. De plus, les nouveaux électeurs ont reçu le guide du citoyen de la part du service des votations et élections en plus d'une brochure explicative avec des liens internet en plusieurs langues.



13.3.2. Liste des objets en suspens au Conseil municipal

Quand est-ce que cette liste sera disponible ?

- M. Guex : cette liste sera transmise fin décembre lors de la séance des Présidents de commission qui fixera les séances du 1^{er} semestre 2007.

13.4. M. Stark pose les questions suivantes :

13.4.1. Chiens

Comment se fait-il qu'il n'y ait qu'un seul parc public qui soit touché par la nouvelle loi sur le port des muselières ?

- Mme Rochat : il s'agit du parc Munier et c'est le seul parc public qui entrerait dans les critères édictés par le Conseil d'Etat.

13.4.2. Piscine communale

Aux dires des gardiens le poste de surveillance n'est pas utilisé car celui-ci serait trop haut !

- M. Détruche : il ne faut pas dramatiser la situation. Il est vrai qu'en position assise la vision n'est pas optimale mais l'on peut certainement trouver une solution pour parer à ce problème...

13.4.3. Réception de la Mairie

Suite à des congés maternité, les réceptionnistes de la Mairie ont été remplacées et force est de constater que l'on ne retrouve plus les sourires auxquels nous étions habitués !

- M. le Président : vous avez dû passer au mauvais moment car ayant l'opportunité de passer souvent à la Mairie j'y trouve de larges sourires.
- Mme Rochat : pour un des sourires et malgré toute notre bonne volonté pour garder des sourires à la réception on ne peut pas forcer les gens à venir travailler s'ils en n'ont pas envie et préfèrent garder leur bébé à la maison.

13.5. CASS des Trois Chênes

M. Agraniou : M. Decrey a-t-il des informations à nous donner concernant l'avenir du CASS des Trois-Chênes ?

- M. Decrey : il n'y a pas de modification prévue actuellement pour ce CASS, contrairement à d'autres qui vont avoir moins de services, voire disparaître.



13.6. Giratoire avenue de Thônex - avenue Adrien-Jeandin

M. Guarino : la configuration de ce giratoire permet aux automobilistes qui montent de rouler très vite et ceux qui se trouvent sur la droite n'ont jamais la possibilité de s'engager. Est-il possible de faire des aménagements pour ralentir la vitesse notamment pour la sécurité des deux roues ?

- M. Decrey : dans le cadre du plan localisé de quartier qui doit s'établir pour ce secteur il est prévu d'élargir la route et de revoir le positionnement de ce giratoire afin de le décentrer.

13.7. La Poste

M. Vacheron : il y a quelques temps il avait été demandé qu'une audition des responsables de la poste soit faite afin de connaître leur future politique, sur Thônex en particulier.

- M. Détruche : la Poste a manifesté très clairement ses intentions de rester sur notre commune. Lors de la démolition du centre commercial nous avons un souci légitime à ce sujet mais la mise en place d'un pavillon provisoire sur la place de Graveson, démontre l'intention de la Poste de rester présente.

M. le Président : je souhaite un bon voyage de fin de législature aux Conseillers municipaux ainsi qu'aux membres de l'Amicale qui se rendront dès jeudi à Prague et j'invite le public à venir partager le verre de l'amitié à la salle Louis-Valencien.

*

La séance est levée à 22h.50.

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Pascal UEHLINGER

M. Philippe GUEX